



MUNICIPALITÉ DE
Mansfield-et-Pontefract

300, RUE PRINCIPALE
MANSFIELD (QUÉBEC)
J0X 1R0

OFFRE D'EMPLOI

Mécanicien à l'entretien des équipements de voirie municipale et opérateur d'équipements lourds.

Date d'entrée en fonction : Dans les plus brefs délais

Salaire : Selon politique de travail

Heures par semaine : 40.00

Nbr de postes : 1

Horaire de travail : Temps plein

RÉSUMÉ DES FONCTIONS :

- Effectuer l'entretien des différents équipements de voirie de la municipalité.
- Établir des diagnostics et effectuer les réparations autorisées.
- préparer les équipements en fonction des différentes saisons.
- Effectuer l'entretien préventif selon le calendrier établi.
- Effectuer l'entretien de divers équipements telles pompes, tondeuses, etc.
- Opérer divers équipements lourds tels que la chargeuse, les camions, la rétrocaveuse et autres équipements utilisés dans l'exécution des travaux publics (eau, égouts, environnement).
- Travailler avec les autres membres de l'équipe municipale, effectuer diverses tâches manuelles dans la réalisation de travaux et projets municipaux.

QUALIFICATIONS ET EXIGENCES :

- Détenir un permis de conduire valide avec la classe 3.
- Posséder une expérience récente d'au moins 3 ans comme opérateur d'équipements lourds.
- Posséder une expérience récente d'au moins 3 ans à faire l'entretien et la réparation de véhicules lourds.
- Détenir la carte de sécurité pour les chantiers de construction ou toute autre certification en tant qu'opérateur d'équipements lourds est un atout.



MUNICIPALITÉ DE
Mansfield-et-Pontefract

**300, RUE PRINCIPALE
MANSFIELD (QUÉBEC)
J0X 1R0**

- Avoir accès à un véhicule en tout temps.
- Détenir un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles dans un domaine relié à l'emploi. Sera aussi considéré, avoir complété un 3e secondaire et détenir une expérience significative et récente reliée à l'entretien ou à la conduite de véhicules lourds.
- Être en mesure d'écrire des rapports simples et de lire des règlements et des manuels parfois complexes en français. La connaissance de l'anglais est aussi essentielle.
- Capacité de travailler de longues heures et de fournir un effort physique dans la réalisation de travaux manuels.

CONDITIONS, SALAIRES ET BÉNÉFICES :

- L'horaire de travail est variable selon les besoins et la saison.
- La semaine normale de travail est de 40 heures et le travailleur est sur appel une fin de semaine toutes les 4 semaines.
- Salaire selon la grille salariale de la municipalité.
- L'obtention d'une permanence passe d'abord par la réussite (évaluation positive) de la période de probation d'une durée de 12 mois.
- Le candidat pourra aussi être demandé de se soumettre à un examen médical. Les résultats de cet examen pourraient influencer l'obtention du poste.

DATE DE FERMETURE: Vendredi 11 mars 2022, 16 h

La municipalité de Mansfield-et-Pontefract acceptera les curriculums vitae déposés à son bureau situé au 300, rue Principale, Mansfield (Québec) ou à mansfield@mrcpontiac.qc.ca

Votre permis de conduire et l'original de vos certifications pour authentification et photocopies seront exigés au moment du dépôt de votre candidature.

Il appartient au candidat de fournir un curriculum vitae qui contient les précisions qui permettront d'établir avec justesse si celui-ci rencontre les exigences du poste.

Seules les personnes retenues seront contactées pour une entrevue.